

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ariane Bergeron

<https://www.cadre21.org/membres/78066327e736933f1fc66016>

Date d'obtention : 2024-10-02 16:41:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que seuls les intervenants ayant reçus la formation peuvent intervenir. Qu'il est important de bien suivre les étapes de la grille d'évaluation de l'incident de la trousse SEXTO afin de bien déterminer la gravité et l'urgence de la situation, ainsi que le niveau et le type d'intervention à appliquer. (amorce, nature, intentions, étendue) Je dois également me demander qui est la victime, est-ce qu'il y a consentement, quels sont les enjeux etc.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus à l'aise maintenant que je connais bien les étapes à suivre et mon rôle en tant qu'intervenante et actrice de premier niveau dans un milieu scolaire. Je sais comment intervenir et dans quelles situations je dois contacter immédiatement la police, selon un acte impulsif ou un acte malveillant afin de minimiser les répercussions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de ne pas faire dire à l'élève ce qu'il n'a pas dit, ne pas lui mettre les réponses dans la bouche afin de ne pas interférer l'intervention. Il est important de ne jamais consulter le matériel sur l'appareil de l'élève. Il est important de suivre le protocole de la trousse. Je dois contacter la police suite à mon intervention et immédiatement si je crois faire face à un acte malveillant. Je dois considérer l'âge des personnes impliquées, les circonstances, la nature et les intentions des personnes impliquées, le nombre de personnes et s'il y a eu publication ou non des images sur les réseaux ou autres plateformes, les conséquences et le niveau de collaboration des personnes impliquées.